



ANUGA

Koelnmesse - Cologne, Allemagne
10 au 14 octobre 2009

ANUGA, présenté aux deux ans, est le salon leader de l'industrie alimentaire mondiale. Avec 6 795 exposants prévus en 2009 et près de 163 350 visiteurs de 174 pays, ANUGA est la première plate-forme pour les décideurs internationaux de l'industrie de l'alimentation et des boissons. Miroir de toutes les tendances significatives sur les marchés, cette foire est un incontournable pour les exportateurs.

Vous êtes donc conviés à y exposer avec le Groupe Export agroalimentaire à l'intérieur du pavillon du Canada. Vous avez la possibilité d'y exposer sur une base individuelle ou encore sur la base d'une formule regroupée. Voici les avantages de chacune des formules :

Scénario 1 : Participez à cette foire en formule individuelle (kiosque fermé) et bénéficiez des avantages suivants :

- remboursement d'un billet d'avion par entreprise¹;
- remboursement de 50% des frais additionnels d'aménagement de votre kiosque, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ des dépenses admissibles par entreprise;
- remboursement de 25% des frais d'envoi d'échantillons (consolidation avec le Groupe Export); et
- coordination de l'événement et une permanence assurée sur place par une représentante du Groupe Export.

Scénario 2 : Participez à cette foire en formule générique (espace ouvert), sous la bannière du Groupe Export et bénéficiez des avantages suivants :

- remboursement de 50% d'un billet d'avion en classe économique, avec possibilité de deux participants par entreprise exposante;
- remboursement de 50% d'un per diem de 400\$/jour/personne, avec possibilité de 2 participants par entreprise, pour un maximum de 7 jours. Si les deux participants occupent la même chambre d'hôtel, une formule différente s'appliquera et cette 2e personne bénéficiera plutôt du tarif repas approuvé par le Conseil du Trésor;
- vous ne paierez que 25% des frais additionnels d'aménagement de votre kiosque, jusqu'à concurrence de 5 000 \$ des dépenses admissibles par entreprise;
- vous ne paierez que 25% des frais d'envoi d'échantillons (consolidation avec le Groupe Export);
- coordination de l'événement et une permanence assurée sur place par un représentant du Groupe Export.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 11 mai 2009

Pour informations supplémentaires, communiquez avec Marie-Claude Chagnon:
(450) 461-6266 poste 205 ou marie-claudechagnon@groupeexport.ca.

¹ Selon le tarif en classe économie (excluant les taxes), obtenu d'une agence reconnue lors du premier envoi de cette invitation.

Sujet à l'approbation des fonds du programme Agri-Marketing 2009-2010 du Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada et du programme Québec Export 2009-2010 du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

Formulaire de participation



Groupe Export agroalimentaire
 Agri-Food Export Group
 QUÉBEC-CANADA

ANUGA

Koelnmesse - Cologne, Allemagne
10 au 14 octobre 2009

Scénario 1 : Tarif membre*,
participation en formule individuelle

Scénario 2 : Tarif membre*,
participation en formule générique

- Kiosque fermé, 15m² 14 825,00 \$CAD
- Kiosque fermé, 10m² coin 9 950,00 \$CAD
- Kiosque fermé, 10 m² 9 750,00 \$CAD
- Kiosque fermé, 6m² 5 850,00 \$CAD

- Kiosque ouvert, 7m² 4 400,00 \$CAD

* En raison d'un changement de législation en Allemagne, les prix mentionnés comprennent la VAT. Cependant, une facture originale au nom de votre entreprise sera émise par la foire, ce qui vous permettra de réclamer la VAT.

Tarif non membre:

Pour participer à cette activité, vous devez être membre du Groupe Export agroalimentaire. L'adhésion à l'association vous donne droit à tous les avantages des membres jusqu'au 31 décembre 2009.

- Veuillez ajouter la cotisation annuelle : 649.03 \$ CAD (taxes incluses)

Personne contact :	
Badges :	
Entreprise :	
Produits :	
Adresse :	Code postal :
Téléphone :	Télécopieur :
Courriel :	Site Internet :
Signature (personne autorisée):	Date :

- Veuillez libeller votre chèque à l'ordre du Groupe Export agroalimentaire.
- Il est également possible de payer par carte de crédit en contactant notre service comptable au 450-461-6266 poste 207.

Date limite d'inscription : 11 mai 2009

Veuillez retourner ce formulaire par télécopieur au 450-461-6255
à l'attention de Marie-Claude Chagnon

 Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada

Siège social

668, Montée Montarville
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)
Canada J3V 6B1
T (450) 461-6266 1 800 563-9767
F (450) 461-6255
info@groupeexport.ca

Bureau de Québec

4913, rue Lionel-Groulx, 3^e étage, bureau 23
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)
Canada G3A 1V1
T (418) 861-8577 1 877 861-8577
F (418) 861-9349
infoquebec@groupeexport.ca

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec



groupeexport.ca

Politique générale lors d'une participation à une foire



Le Groupe Export agroalimentaire est un organisme à but non lucratif (OBNL) qui gère les programmes d'aide à l'exportation du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

À titre de gestionnaire de programmes gouvernementaux, le Groupe Export a défini une politique générale à suivre dans le cadre d'une participation à une foire. Voici les détails :

La signature d'un représentant de l'entreprise apposée sur le formulaire de participation à une foire tient lieu de contrat entre le Groupe Export et l'entreprise.

1. Dans les cinq jours suivant son inscription, l'entreprise doit acquitter 50% des frais de participation. Ces frais peuvent être acquittés par chèque ou par carte de crédit en communiquant avec le service comptable du Groupe Export au 450-461-6266 poste 207.
2. L'autre 50% des frais de participation à une foire est exigible 60 jours avant la tenue de l'événement.
3. À défaut de se conformer à cette politique, le Groupe Export se réserve le droit d'annuler la participation de l'entreprise.
4. En cas d'annulation par l'entreprise :
 - Si l'entreprise ou le Groupe Export trouve un remplaçant, elle sera remboursée à 100% moins des frais d'administration de 200,00\$, dès que le remplaçant aura payé la somme due.
 - Si l'entreprise ou le Groupe Export ne trouve pas de remplaçant, elle devra assumer le total du montant auquel elle s'est engagée par contrat.
 - Toute demande d'annulation doit se faire par écrit et être adressée à la personne responsable de la foire et dont le nom apparaît sur le formulaire de participation.

Cette politique a été entérinée par le conseil d'administration du Groupe Export agroalimentaire, le 14 février 2008.

Siège social

668, Montée Montarville
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec)
Canada J3V 6B1
T (450) 461-6266 1 800 563-9767
F (450) 461-6255
info@grouperport.ca

Bureau de Québec

4913, rue Lionel-Groulx, 3^e étage, bureau 23
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec)
Canada G3A 1V1
T (418) 861-8577 1 877 861-8577
F (418) 861-9349
infoquebec@grouperport.ca

grouperport.ca